

Le 26 février 2019

Communiqué de Presse

CAPIMED

2,60 % C'est le rendement net attribué en 2018 par CAPIMED, le complément de retraite facultatif (loi Madelin) géré en capitalisation par la CARMF.

Les performances financières de 2018 permettent en effet à la CARMF de délivrer un taux de rendement très supérieur au taux moyen des contrats en euros (1,6 %*) et à celui des principaux assureurs dans le secteur de la santé. Ce rendement inclut une augmentation de la valeur de service du point de 0,5 % au 1^{er} janvier 2019, soit une progression de 3,8 % sur les 5 dernières années, supérieure à l'inflation en moyenne annuelle (+ 3,3 %).

Au total, au 31 décembre 2018, les actifs se répartissent de la manière suivante : obligations d'émetteurs privés : 46,3 % à taux fixes et 6,3 % à taux variables, obligations d'Etats : 11,1 %, produits structurés : 22,7 %, fonds diversifiés : 6,3 %, actions : 2,3 %, fonds commun de titrisation et SCPI : 2,5 % et OPC monétaires : 2,5 %.

Le contrat CAPIMED permet aux médecins et à leur conjoint, de créer leur rente à leur rythme tout en bénéficiant d'une performance financière garantie et régulière, d'une liberté de choix de cotisations, d'une déductibilité fiscale des cotisations versées et le tout avec des frais très réduits.

En 2019, les adhérents peuvent faire varier leurs cotisations comme ils le souhaitent, entre le montant minimal de **1 323 €** en option A et **2 646 €** en option B, et un maximum de dix fois ces montants : **13 230 €** en option A et **26 460 €** en option B.

Enfin, le contrat CAPIMED **c'est 0 € de frais de gestion sur l'épargne gérée** et des frais très faibles sur les cotisations ou sur le paiement des rentes (**2,5 %** et **2 %** respectivement).

* Estimation

Quelques statistiques au 31 décembre 2018 :

Âge moyen des adhérents :	Nombre d'adhérents :
Option A : 58,8 ans	Option A : 1 004
Option B : 59,5 ans	Option B : 743
79,6 % des adhérents ont entre 51 et 65 ans.	

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (123 167 cotisants, 96 225 prestataires). Elle recueille chaque année 2,6 milliards d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 2,6 milliards d'euros de prestations, les excédents, provenant notamment de l'apport des résultats financiers (182 millions d'euros en 2017), sont affectés aux réserves et servent à payer la compensation nationale (régime de base).

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr